

Experts et partenaires  
des acteurs  
d'une économie  
plus humaine

# ENERGIE CITOYENNE

31 Rue Principale

62 130 AMBRICOURT

Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2019

3, rue Bayard - 59 000 LILLE

Tél. 03.20.53.76.06

Fax 03.20.53.71.27

[accueil@harmonium-experts.fr](mailto:accueil@harmonium-experts.fr)

[www.harmonium-experts.fr](http://www.harmonium-experts.fr)

**Harmoni**um  
EXPERTS-COMPTABLES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES

**SCIC SA ENERGIE CITOYENNE  
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Aux sociétaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la situation de la société quant au contexte actuel lié au Covid-19.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte comptabilisation des apports en capital ;
- La correcte comptabilisation des investissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la SCIC SA ENERGIE CITOYENNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des

circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LILLE, le 03 septembre 2020

SAS HARMONIUM  
*Commissaire aux Comptes*

**Simon VANZEVEREN**  
Commissaire aux Comptes

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	683 671	107 248	576 423	69,20	623 693	72,45
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	100		100	0,01	100	0,01
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	3 665		3 665	0,44	3 665	0,43
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>687 436</b>	<b>107 248</b>	<b>580 188</b>	69,65	<b>627 458</b>	72,89
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	32 151		32 151	3,86	30 463	3,54
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 530		2 530	0,30	20 426	2,37
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	211 357		211 357	25,37	181 741	21,11
Charges constatées d'avance	6 764		6 764	0,81	790	0,09
<b>TOTAL (II)</b>	<b>252 802</b>		<b>252 802</b>	30,35	<b>233 420</b>	27,11
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>940 238</b>	<b>107 248</b>	<b>832 990</b>	100,00	<b>860 878</b>	100,00

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )	<b>233 900</b>	28,08	<b>233 700</b>	27,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	2 204	0,26	84	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles	479	0,06	479	0,06
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	1 567	0,19	-1 719	-0,19
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>4 867</b>	0,58	<b>5 406</b>	0,63
Subventions d'investissement	320 494	38,48	347 390	40,35
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>563 510</b>	67,65	<b>585 339</b>	67,99
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	241 597	29,00	261 105	30,33
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	26 421	3,17	13 751	1,60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéficiaires	485	0,06	651	0,08
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	961	0,12	0	0,00
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	16	0,00	31	0,00
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>269 480</b>	32,35	<b>275 538</b>	32,01
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>832 990</b>	100,00	<b>860 878</b>	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	absolue (12 / 12)	%

	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises	3 719		3 719	4,48			3 719	N/S
Production vendue biens								
Production vendue services	79 284		79 284	95,52	63 650	100,00	15 634	24,56
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>	<b>83 003</b>		<b>83 003</b>	100,00	<b>63 650</b>	100,00	<b>19 353</b>	30,41

Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits			102	0,12	188	0,30	-86	-45,73
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>83 105</b>	100,12	<b>63 839</b>	100,30	<b>19 266</b>	30,18
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					182	0,29	-182	-100,00
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			52 218	62,91	35 613	55,95	16 605	46,63
Impôts, taxes et versements assimilés			273	0,33	273	0,43		0,00
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations			47 270	56,95	40 024	62,88	7 246	18,10
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges			8	0,01	0	0,00	8	N/S
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>99 769</b>	120,20	<b>76 092</b>	119,55	<b>23 677</b>	31,12
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-16 664</b>	-20,07	<b>-12 253</b>	-19,24	<b>-4 411</b>	-35,99
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations			266	0,32	108	0,17	158	146,30
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>266</b>	0,32	<b>108</b>	0,17	<b>158</b>	146,30
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			5 146	6,20	3 414	5,36	1 732	50,73
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>5 146</b>	6,20	<b>3 414</b>	5,36	<b>1 732</b>	50,73
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-4 880</b>	-5,87	<b>-3 307</b>	-5,19	<b>-1 573</b>	-47,56
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-21 544</b>	-25,95	<b>-15 560</b>	-24,44	<b>-5 984</b>	-38,45

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 896	32,40	21 617	33,96	5 279	24,42
Reprises sur provisions et transferts de charges						
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>26 896</b>	<b>32,40</b>	<b>21 617</b>	<b>33,96</b>	<b>5 279</b>	<b>24,42</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>						
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>26 896</b>	<b>32,40</b>	<b>21 617</b>	<b>33,96</b>	<b>5 279</b>	<b>24,42</b>
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	485	0,58	651	1,02	-166	-25,49
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>	<b>110 267</b>	<b>132,85</b>	<b>85 563</b>	<b>134,43</b>	<b>24 704</b>	<b>28,87</b>
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>105 400</b>	<b>126,98</b>	<b>80 158</b>	<b>125,94</b>	<b>25 242</b>	<b>31,49</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>4 867</b>	<b>5,86</b>	<b>5 406</b>	<b>8,49</b>	<b>-539</b>	<b>-9,96</b>
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

## **ENERGIE CITOYENNE**

Société coopérative d'intérêt collectif – Société anonyme

Au capital variable

Siège social : 31 Rue Principale

62 130 AMBRICOURT

803 959 212 RCS BOULOGNE SUR MER

### **Annexes**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 832 990,00 Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 4 866,63 Euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

### **Règles et méthodes comptables**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### ***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES***

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

### **IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

### **CREANCES ET DETTES**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Changements de méthode**

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

### **Evènements postérieurs à la clôture**

#### **Covid 19 :**

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a qualifié le Covid-19 d'épidémie le 30 Janvier 2020 et l'a classé en pandémie mondiale le 11 mars 2020.

L'article L 123-20 du Code de commerce indique que pour l'établissement des comptes annuels, « il doit être tenu compte des passifs qui ont pris naissance au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes » et conformément aux recommandations de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui considère que :

- L'épidémie de Covid-19 est un évènement qui n'a acquis une ampleur internationale qu'en 2020 ;
- Et que les actifs et les passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

Les comptes 2019 n'ont pas donné lieu à modification compte tenu de l'évènement postérieur Covid-19.

Au moment de l'établissement des comptes annuels, le Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité de la société.

Dans le cadre du plan comptable général et conformément à l'avis de l'ANC, à ce stade le principe de continuité d'exploitation n'est pas remis en cause.

## Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	683 671			683 671	
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	3 765			3 765	
<b>TOTAL</b>	<b>687 436</b>			<b>687 436</b>	

## Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	59 977	47 270		107 248
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<b>TOTAL</b>	<b>59 977</b>	<b>47 270</b>		<b>107 248</b>

## Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	32 151	32 151	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	2 530	2 530	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	6 764	6 764	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41 445</b>	<b>41 445</b>	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	241 597	45 258	145 834	50 505
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	26 421	26 421		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	485	485		
- T.V.A	961	961		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	16	16		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>269 480</b>	<b>269 480</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 001			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				



### Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 337	100,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	11	100,00
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	9	100,00
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 339	100,00

### Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	3 719
Ventes de produits finis	
Prestations de services	79 284
<b>TOTAL</b>	<b>83 003</b>

Répartition par marché géographique	Montant
France	83 003
Etranger	
<b>TOTAL</b>	<b>83 003</b>

### Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 228
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
<b>TOTAL</b>	<b>1 228</b>